



Zone de faible courant (100 ans)

Zone de grand courant (20 ans)

LES ZONES INONDABLES DÉLIMITÉES SUR CETTE CARTE ONT ÉTÉ DÉSIGNÉES PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC ET PAR LE MINISTRE D'ENVIRONNEMENT CANADA, LE 30 MARS 2001.

THE FLOOD RISK AREAS DEPICTED ON THIS MAP HAVE BEEN DESIGNATED BY THE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC AND THE MINISTER OF ENVIRONMENT CANADA ON MARCH 30, 2001.

David Anderson
DAVID ANDERSON
CANADA

André Boisclair
ANDRÉ BOISCLAIR
QUÉBEC

LOCALISATION DU PROJET :

X NO.	2004/XXXX	ÉMISSION	X.X. PAR
	DATE	REVISION	

SCEAU

DATE _____ APPROUVÉ PAR _____



TITRE DU PROJET :

Règlement de zonage # _____ concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

TITRE DU DESSIN :

RIVIÈRE HA! HA!

TECHNICIEN : Julie Gagné techn.urb.	VÉRIFIÉ PAR : Françoise Boivin urbaniste
APPROUVÉ PAR :	CHARGÉ DE PROJET : Françoise Boivin urbaniste
ÉCHELLE : 1:4000	DATE : Avril 2006
HOR : VERT :	RÈGLEMENT NO :
CARNET DE NOTES NO :	DOSSIER NO : 17214-12-025
RÉFÉRENCE : 22007-020-0106 22007-020-0107	PLAN : 4/4